

Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
André TINGEY
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Denise BUHL
Robert GEORGE
Patrick ALTHUSSER
Pierre DISCHINGER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Albert ARLEN
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Sonia SCHUSTER
Gilbert RUHLMANN
Gabriel BURGARD
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

Francis KLEIN
Bernard ZINGLE
Morgane ERTLE

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 12 février 2020 à 19 h**

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

POINT 5 – FINANCES

5.5. Taux d'assujettissement à la TVA de l'Espace Culturel Saint Grégoire

Par délibération du 15 juin 2016, la Communauté de Communes a décidé d'assujettir à la TVA les activités de location de salles de l'espace culturel St Grégoire et la redevance cinéma à compter du 1^{er} janvier 2015. Conformément à la réglementation, l'intercommunalité doit préciser le coefficient d'assujettissement des dépenses relevant de l'espace culturel pour l'année 2019 avant le 25 avril 2020. La régularisation de TVA déductible n'étant à faire que si l'évolution du coefficient d'une année sur l'autre excède 5 points. Pour l'année 2018, le coefficient d'assujettissement était de 39%.

Compte tenu des recettes commerciales réalisées en 2019 : 9.034,85 € par rapport aux recettes totales de l'équipement 21.555,35 €, le taux d'assujettissement à la TVA est de 41,91% arrondi à 42% au titre de l'année 2019.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE PRECISER que pour l'année 2019, le coefficient d'assujettissement des dépenses relevant de l'espace culturel St Grégoire est de 42%.

DE PRECISER que compte tenu de la variation de 3.38 points entre 2018 et 2019, il n'est pas opéré de régularisation.

DE CHARGER Monsieur le Président de réaliser toutes formalités utiles.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Norbert SCHICKEL.



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 12 février 2020 à 19 h

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
30

en fonction :
29

Procuration :
3

Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
André TINGEY
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Denise BUHL
Robert GEORGE
Patrick ALTHUSSER
Pierre DISCHINGER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Albert ARLEN
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Sonia SCHUSTER
Gilbert RUHLMANN
Gabriel BURGARD
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

Francis KLEIN
Bernard ZINGLE
Morgane ERTLE

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF

POINT 6 – TOURISME / AGRICULTURE

6.1. Maison du Fromage – adoption des tarifs 2020 et modification des jours de fermeture

Dans le cadre de l'exploitation de la Maison du Fromage – Vallée de Munster, la SAS La Maison du Fromage de la Vallée de Munster a proposé de faire évoluer sa grille tarifaire en 2020 avec des adaptations de différents ordres :

Visite du Musée « La Maison du Fromage » sur la vie des Marcaires et les traditions de la Vallée de Munster.

Pour les groupes : explications de la méthode de fabrication du Munster en français ou en allemand, horaires uniquement sur réservation.

Pour les Individuels : explications de la méthode de fabrication du Munster par jour.
Basse saison* 2/jour : aux environs des : 11h et 15h
Haute saison* 4/jour : aux environs des 11h, 14h30, 15h30 et 16h30

| TARIFS INDIVIDUELS 2020 | Adulte (14 ans et +) | Enfant (6 à 14 ans) |
|--|--|---------------------|
| Circuit complet de visite | 7,20€ | 5,70€ |
| Forfait Famille 2 adultes + 2 enfants | 22,80€ | |
| TARIFS GROUPES 2020 (uniquement avec réservation) | De 15 à 40 personnes | + de 40 personnes |
| Circuit complet de visite | 6,20€ | 5,70€ |
| TARIFS REDUITS 2020 | Personne à Mobilité Réduite (Accompagnant) | Réduits |
| Circuit complet de visite | 5,70€ 3,70€ | 5,70€ |
| TARIFS SCOLAIRES 2020 (uniquement avec réservation) | Maternelle ° Primaire ° Périscolaire Accompagnant école | Collège/lycée |
| Circuit complet de visite | 3,70€ | 5,70€ |

Réduits : Cave de Turckheim, Munstercard, CE, Office du tourisme, Pass réduit, Etudiant
(Uniquement pour le détenteur de la carte)

* Haute saison : de mai à septembre et décembre

* Basse saison : octobre, novembre et de janvier à avril



D'autre part à titre informatif, le délégataire informe qu'il y aura à compter du 1^{er} février 2020 deux jours de fermeture au public en basse saison.



HORAIRES D'OUVERTURES :

Année 2020

↳ MUSEE ET BOUTIQUE

Jours de fermeture : Lundi (toute l'année) et Mercredi (basse saison*)

↳ RESTAURANT « LA STUB DE LA FECHT » :

Service en continu

Jours de fermeture : Lundi (toute l'année) et Mercredi (basse saison*)

Du 1^{er} avril au 31 octobre

DE 10H00 A 18H00

DU 1^{er} novembre au 31 mars

DE 10H00 A 17H00

FERMETURES EXEPTIONELLES et CONGES ANNUELS

Voir site : <https://www.maisondufromage-munster.com/>

*Haute saison : de mai à septembre et décembre

*Basse saison : octobre, novembre et de janvier à avril

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER la nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 15 février 2020 pour l'entrée au centre d'interprétation.

D'AUTORISER le Président à signer l'avenant n°2 afférent aux tarifs à la Délégation de service public pour l'exploitation de la Maison du Fromage – Vallée de Munster ainsi que toutes autres formalités utiles.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Norbert SCHICKEL.

Accusé de réception en préfecture
068-246800585-20200212-20-1202-61-DE
Date de télétransmission : 18/02/2020
Date de réception préfecture : 18/02/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 12 février 2020 à 19 h**

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
30

en fonction :
29

Procuration :
3

Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
André TINGEY
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Denise BUHL
Robert GEORGE
Patrick ALTHUSSER
Pierre DISCHINGER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Albert ARLEN
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Sonia SCHUSTER
Gilbert RUHLMANN
Gabriel BURGARD
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

Francis KLEIN
Bernard ZINGLE
Morgane ERTLE

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF

POINT 7 – ENVIRONNEMENT

7.1. Réseau intercommunal Chauffage au bois : rapport année 2019

Depuis 2015, le réseau intercommunal de chaleur bois dessert le centre nautique et la maison de retraite « Foyer du Parc » dans le cadre d'une régie. Le rapport d'activité de la régie chauffage intercommunale au bois a été réalisé et il est proposé au Conseil Communautaire d'en prendre connaissance.

Ces explications apportées,

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 27 janvier 2020,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport 2019 du réseau intercommunal de chaleur bois.
DE CHARGER Monsieur le Président de réaliser toutes formalités utiles.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Norbert SCHICKEL.



Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
André TINGEY
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Denise BUHL
Robert GEORGE
Patrick ALTHUSSER
Pierre DISCHINGER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Albert ARLEN
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Sonia SCHUSTER
Gilbert RUHLMANN
Gabriel BURGARD
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

Francis KLEIN
Bernard ZINGLE
Morgane ERTLE

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 12 février 2020 à 19 h**

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

POINT 7 – ENVIRONNEMENT

7.2. Avenant à la mission d'étude Eau/assainissement PIM-BEREST-FIDAL

Par délibération du Conseil Communautaire du 6 décembre 2017, la CCVM a décidé de faire appel aux services d'un bureau d'études pour la mise en œuvre des transferts de compétences Assainissement et Eau potable. Cette mission a été confiée au cabinet Public Impact Management, avec le support des cabinets FIDAL et Berest, en date du 15 mars 2018 pour une durée initiale de 12 mois.

En raison de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, les communes ont pu successivement se prononcer sur leur volonté ou leur opposition au transfert de la compétence Eau Potable puis de la compétence Assainissement à la CCVM au 1^{er} janvier 2020. La minorité de blocage ayant été atteinte dans les deux cas, la mission des bureaux d'études a été mise en suspens dès le mois de juillet 2019.

Il convient cependant de mener à son terme l'étude engagée, une fois la nouvelle assemblée élue, afin de prendre connaissance de tous les scénarii possibles pour ces transferts de compétences. D'autre part, des frais relatifs aux phases de la mission déjà réalisées sont encore à régulariser.

Il est donc nécessaire de procéder à la conclusion d'un avenant n°1 qui porte sur les délais de réalisation. Compte tenu des échéances électorales à venir, il est proposé de prolonger la mission jusqu'au 31 décembre 2020.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'AUTORISER le Président à signer l'avenant N°1 au marché de réalisation d'un schéma de transfert de compétences assainissement et eau potable afin d'augmenter le délai de réalisation jusqu'au 31 décembre 2020.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes démarches nécessaires.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Norbert SCHICKEL.



Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
André TINGEY
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Denise BUHL
Robert GEORGE
Patrick ALTHUSSER
Pierre DISCHINGER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Albert ARLEN
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Sonia SCHUSTER
Gilbert RUHLMANN
Gabriel BURGARD
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

Francis KLEIN
Bernard ZINGLE
Morgane ERTLE

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 12 février 2020 à 19 h**

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

POINT 7 – ENVIRONNEMENT

**7.3. Avenants à la convention de reprise de matériaux et au marché de tri :
modification du prix plancher de reprise du papier / carton**

La CCVM a signé un Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) Barème F avec CITEO au titre de la filière emballages ménagers pour la période 2018-2022. En application de ce contrat un contrat de reprise option fédération a été signé avec la société SCHROLL pour le papier/carton issu du Centre de Valorisation.

D'autre part, par délibération du 26 septembre 2018, le Conseil Communautaire a attribué le marché de tri des déchets ménagers recyclables à la société SCHROLL pour la période 2019-2023.

La société SCHROLL a alerté la CCVM sur les difficultés économiques rencontrées suite à la fermeture des frontières par la Chine freinant l'import de certains emballages. Les tonnes de papiers-cartons triés ont dû mal à trouver preneurs et les prix sont en baisse importante. La société SCHROLL nous a fait part de ses difficultés à poursuivre le contrat de reprise et le marché de tri dans les conditions économiques actuelles. Dans ce contexte compliqué, la société souhaite proposer une révision des prix de reprise des papiers cartons. Les prix « plancher » pour les JRM (Journaux, Revues, Magazines), PCM (Papiers/Cartons en mélange) et PCNC (Papiers/Cartons non complexés issus de déchetterie) passeraient à 0 €/tonne alors que les prix de revente sur le marché sont actuellement négatifs.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER l'avenant n°1 au contrat de reprise option fédération pour le papier-carton avec la société SCHROLL.

D'APPROUVER l'avenant n°1 au lot n°3 – Tri des déchets ménagers recyclables du marché de collecte et de tri des déchets ménagers et assimilés.

D'AUTORISER le Président à signer les avenants susmentionnés ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Norbert SCHICKEL.



DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
30

en fonction :
29

Procuration :
3

Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
André TINGEY
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Denise BUHL
Robert GEORGE
Patrick ALTHUSSER
Pierre DISCHINGER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Albert ARLEN
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Sonia SCHUSTER
Gilbert RUHLMANN
Gabriel BURGARD
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

Francis KLEIN
Bernard ZINGLE
Morgane ERTLE

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 12 février 2020 à 19 h**

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

POINT 7 – ENVIRONNEMENT

7.4. Tarif de revente de bacs OM et tri

Suite à la mise en place du dispositif de collecte des emballages en point d'apport volontaire, la CCVM a récupéré un grand nombre de bacs d'une contenance de 770L dont elle n'a plus forcément l'utilité. Il s'avère que la société EcoDéchets est intéressée par la reprise de quelques-uns de ces bacs pour des besoins sur d'autres secteurs.

Il est donc proposé d'établir les tarifs suivants pour la revente de bacs de 770L à la société EcoDechets :

- 65 EUR HT pour des bacs neufs
- 20 EUR HT pour des bacs usagés

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE VALIDER les tarifs ci-dessus pour la revente de bacs OM et Tri à la société EcoDéchets.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Norbert SCHICKEL.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 12 février 2020 à 19 h**

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
30

en fonction :
29

Procuration :
3

Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
André TINGEY
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Denise BUHL
Robert GEORGE
Patrick ALTHUSSER
Pierre DISCHINGER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Albert ARLEN
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Sonia SCHUSTER
Gilbert RUHLMANN
Gabriel BURGARD
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

Francis KLEIN
Bernard ZINGLE
Morgane ERTLE

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF

POINT 8 – CULTURE

8.1. Aide au fonctionnement « DGD Extension des horaires » de la DRAC pour l'élargissement des plages d'ouverture au public de la médiathèque et périmètre de lecture de la médiathèque de la Vallée de Munster

La Communauté de Communes de la Vallée de Munster a décidé d'élargir l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels en vue d'y intégrer à compter du 1^{er} janvier 2020 : la ludothèque et la Médiathèque de la Vallée de Munster – situées à Munster.

La Ville de Munster a assuré le fonctionnement de la médiathèque du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019 et a déposé un dossier d'aide au fonctionnement au titre de la DGD « Extension des horaires ». Il convient de rappeler que la commission culture Ville – CCVM a décidé d'augmenter largement les plages d'ouverture au public en décidant de passer de 18 heures d'ouverture par semaine pour l'ancienne bibliothèque à 30 heures par semaine pour la médiathèque, soit une progression de 66%. La fréquentation enregistrée au cours de ces trois premiers mois conforte les élus dans ce choix.

La CC reprendra le volume horaire d'ouverture par semaine de 30 heures. Pour pouvoir bénéficier de l'aide au fonctionnement attribuée par la DRAC à la Ville de Munster, une demande doit être introduite.

La DRAC conditionne le versement de cette aide au respect de 0.07 m² de surface offerte par habitant, soit une surface à déployer par l'équipement de plus de 1 100 m² si on considère la population de la CCVM. Or, la médiathèque de la Vallée de Munster ne propose que 652 m². Pour que notre dossier de demande de soutien financier soit retenu, il convient de préciser le périmètre de lecture de la médiathèque sise à Munster étant entendu que cette définition de périmètre ne limite nullement les droits de chacun à venir à la médiathèque, de s'y inscrire et de participer aux animations proposées.

Le périmètre de lecture suivant est donc retenu pour la médiathèque de la Vallée de Munster :

| | Nom | Population (pop. légale 2016) | éligibilité DGD | surfaces disponibles |
|------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|--------------------|-------------------------|
| bassin de lecture de Munster | | | | |
| | Munster | 4 560 h | 319 m ² | 652 m ² |
| | Wihr-au-Val | 1 265 h | 89 m ² | |
| | Gunsbach | 922 h | 65 m ² | |
| | Soultzbach-les-Bains | 741 h | 52 m ² | |
| | Luttenbach-près-Munster | 737 h | 52 m ² | |
| | Griesbach-au-Val | 727 h | 51 m ² | |
| | Eschbach-au-Val | 361 h | 25 m ² | |
| ss-total | | 9 661 h | 652 m ² | 652 m ² |

Toutefois, compte tenu du nouveau rayonnement de l'équipement qui se fera sur l'ensemble du territoire communal et des 16 000 habitants de la Vallée, les moyens mis en œuvre pour l'accueil du public et l'animation du lieu vont différer par rapport aux pratiques de la Ville. Aussi, outre la demande de transfert de l'aide obtenue en 2019 par la Ville, il est proposé d'adresser un nouveau dossier de demande de subvention à la DRAC dans l'espoir d'un soutien financier revalorisé au regard des nouveaux moyens consacrés par l'intercommunalité dans la gestion de cet équipement.

Dans un premier temps, il est important de souligner que suite à la demande de disponibilité de la responsable de la médiathèque qui exerçait son activité à raison de 30 heures semaine, un nouveau responsable a été recruté. Compte tenu de la nouvelle envergure de l'outil, la collectivité compte recruter sur un niveau de catégorie B et à temps complet, aussi les prévisions de la masse salariale pour ce poste sont en augmentation.

Les premières semaines d'ouverture ont mis en évidence, les attentes de la population sur les animations – en particulier pendant les vacances scolaires- et les événements proposés par la médiathèque qui ont tous été plébiscités. Pour répondre aux attentes des usagers, cette offre de spectacles, d'événementiel tout public, d'animations en direction de la jeunesse et des adultes sera renforcée dès 2020.

A cette fin, il est proposé un renfort en personnel de manière permanente avec l'ajout d'un médiateur culture – patrimoine et langues à raison de 12 heures /semaine. Ce médiateur culturel a également vocation à renforcer les synergies entre les bibliothèques du secteur, les établissements scolaires et culturels, à soutenir les dynamiques associatives et l'engagement des bénévoles. Le médiateur fera également le lien entre la médiathèque et la compagnie qui sera accueillie en résidence sur le territoire. Par ailleurs, l'organisation d'animations nécessite du temps de préparation pour établir le programme, procéder au choix des intervenants avec le repérage préalable, organiser la communication, les inscriptions... du temps est également nécessaire pour faire vivre et évoluer le partenariat qui a été engagé avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges d'où le choix de la collectivité de recruter un responsable à temps complet. Un agent du siège administratif va également être formé aux techniques d'accueil en médiathèque afin de pallier aux absences pour congé et maladie de l'équipe médiathèque et apportera un soutien dans la gestion administrative et financière de l'équipement. Cette aide est évaluée à 14 h/semaine.

Pendant les périodes de vacances scolaires et compte tenu de la fréquentation touristique de notre territoire, il est proposé que le programme d'animations soit renforcé. Pour ce faire, le recrutement de vacataires à chaque période de vacances scolaires pour pallier aux congés annuels des agents de la médiathèque et réaliser les animations est programmé. En outre, le recours à des prestataires extérieurs est envisagé pour proposer des animations spécifiques et enrichir les activités culturelles pratiquées et découvertes au sein de la médiathèque : plasticien, illustrateur, auteur, photographe, peintre, conférencier... ainsi que l'accueil de spectacle vivant – petite jauge, les précédents locaux de la bibliothèque ne pouvaient, en effet, que très difficilement accueillir de telles représentations.

Autre changement par rapport à la gestion municipale, l'entretien sera réalisé majoritairement par un agent de la communauté de communes, le recours à des sociétés privées se fera uniquement pour la vitrerie et le décapage des sols.

Pour la période 2020, les prévisions de dépenses pour le personnel affecté à la médiathèque sont les suivantes :

| | |
|---|------------------------|
| - Equipe de la médiathèque (Responsable 35h, agent d'accueil 24.5h, Responsable jeunesse 25h, animateur numérique 24.5h, animateur patrimoine politique linguistique 12h, agent d'accueil en remplacement et soutien administratif 14h) : | 151 350 € |
| - Nettoyage et entretien des locaux : | 13 000 € |
| - Animations (intervenants extérieurs, vacataires vacances scolaires) : | <u>17 300 €</u> |
| | 181 650 € |

Pour mémoire, la Ville de Munster avait présenté un budget de 118 500 € pour les frais de fonctionnement et obtenu une aide de la DRAC de 44 490 euros.

Ces explications apportées,

Vu l'élargissement de l'intérêt communautaire au titre des équipements culturels et sportifs qui comprend à compter du 1^{er} janvier 2020 la médiathèque de la Vallée de Munster

Vu les nouveaux moyens déployés par l'intercommunalité pour l'accueil du public à la médiathèque décrits ci-dessus et l'engagement financier correspondant

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'ARRETER le périmètre de lecture de la médiathèque de la Vallée de Munster sise à Munster aux communes de Munster, Wihr-au-Val, Gunsbach, Soultzbach-les-Bains, Eschbach-au-Val, Griesbach-au-Val et Luttenbach.

DE DEMANDER l'aide de la DRAC « extension des horaires » pour l'élargissement des plages d'ouverture au public dans le prolongement de la demande présentée par la Ville de Munster et au regard des nouveaux moyens mobilisés par la CC Vallée de Munster pour le fonctionnement de cet équipement.

DE SOLLICITER l'aide financière de la DRAC pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2024.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Norbert SCHICKEL.



Accusé de réception en préfecture
068-246800585-20200212-20-1202-81-DE
Date de télétransmission : 18/02/2020
Date de réception préfecture : 18/02/2020

Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
André TINGEY
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Denise BUHL
Robert GEORGE
Patrick ALTHUSSER
Pierre DISCHINGER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Albert ARLEN
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Sonia SCHUSTER
Gilbert RUHLMANN
Gabriel BURGARD
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

Francis KLEIN
Bernard ZINGLE
Morgane ERTLE

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 12 février 2020 à 19 h**

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

POINT 8 – CULTURE

8.2. Demande de soutien financier de la DRAC pour l'acquisition de documents pour la médiathèque de la Vallée de Munster

Dans le cadre de la création de la médiathèque à Munster, la Ville de Munster avait décidé de réaliser l'acquisition des fonds en 2 tranches, l'une en 2019 et l'autre en 2020 pour un montant global de 80 000 € HT. La Communauté de communes qui a repris l'équipement au 1^{er} janvier 2020 devrait donc assumer la deuxième tranche d'acquisition à hauteur de 40 000 € HT.

Il est précisé que par « documents », on entend tous les supports physiques : imprimés, périodiques, DVDs, CDs... ainsi que les supports dématérialisés : les livres et les documents numériques sous forme de fichiers, la musique en ligne, la vidéo à la demande...

Toutefois dans la mesure où 600 nouveaux usagers se sont inscrits sur le dernier trimestre 2019 et que la médiathèque va devoir restituer tout ou partie du fonds prêté par la médiathèque (4 500 documents sur les 19 700 présentés à la médiathèque), il est nécessaire de revoir à la hausse l'engagement financier de la collectivité pour doter la médiathèque des supports nécessaires pour son fonctionnement.

Aussi, il est proposé de porter à 65 000 € HT le montant pour l'acquisition de supports au titre de 2020 et d'adjoindre une somme de 5 000 € HT pour l'externalisation des reliures – catalogages, soit un budget global de 70 000 € HT.

Il est proposé de déposer une demande de soutien auprès de la DRAC, seul financeur possible pour cette action. Le reste à charge de cette action sera supporté par les finances intercommunales.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'ADOPTER le projet d'acquisition de collection pour un montant de 70 000 € HT.

D'ADOPTER le plan de financement.

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter la DRAC pour obtenir un soutien financier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Norbert SCHICKEL.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 12 février 2020 à 19 h

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
30

en fonction :
29

Procuration :
3

Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
André TINGEY
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Denise BUHL
Robert GEORGE
Patrick ALTHUSSER
Pierre DISCHINGER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Albert ARLEN
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Sonia SCHUSTER
Gilbert RUHLMANN
Gabriel BURGARD
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

Francis KLEIN
Bernard ZINGLE
Morgane ERTLE

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF

POINT 9 – CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL

9.3. Recours à du personnel contractuel temporaire pour accroissement d'activité

Compte tenu du chantier du Centre Nautique Intercommunal et des levés topographiques, travaux en cours pour 2020/2021, il est nécessaire de recourir à du personnel temporaire suivant :

| Emploi Grade | Motif du recrutement | Contrat | Durée | Rémunération indiciaire et indemnitaire |
|--|--|---|--------------------------|---|
| Adjoint technique/Agent de maîtrise territorial | Aide au service technique pour le suivi du chantier de restructuration et d'extension du CNI et des levés topographiques | Accroissement temporaire d'activité Art.3/I-1° | 1 an Temps complet | IB ≤ 480 IFSE + CIA (catégorie C2) |

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE CRÉER le poste permettant de répondre à ces besoins temporaires.
D'AUTORISER le Président à signer le contrat afférent à ce poste.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Norbert SCHICKEL.



Nombre des membres
du Conseil
Communautaire élus :
30

en fonction :
29

Procuration :
3

Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
André TINGEY
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Denise BUHL
Robert GEORGE
Patrick ALTHUSSER
Pierre DISCHINGER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Albert ARLEN
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Sonia SCHUSTER
Gilbert RUHLMANN
Gabriel BURGARD
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

Francis KLEIN
Bernard ZINGLE
Morgane ERTLE

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 12 février 2020 à 19 h**

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

POINT 9 – CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL

9.4. Recours à du personnel contractuel temporaire pour remplacement

Pour assurer la continuité du fonctionnement du centre nautique, le Président doit faire appel à du personnel contractuel au courant des mois de février et mars 2020. Le tableau ci-dessous détaille la nature et la durée des contrats à conclure :

| Emploi/Grade | Motif du recrutement | Durée | Rémunération indiciaire |
|-------------------------------|---------------------------------|-------|-----------------------------|
| Opérateur territorial des APS | Remplacement d'agents en congés | 15H00 | IB 350 / IM 327 (échelon 1) |
| Opérateur territorial des APS | Remplacement d'agents en congés | 18H00 | IB 353 / IM 329 (échelon 3) |
| Adjoint territorial technique | Remplacement d'agents en congés | 50H00 | IB 350 / IM 327 (échelon 1) |

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE CRÉER les postes permettant de répondre à ces besoins occasionnels.
D'AUTORISER le Président à signer les contrats afférents à ces postes.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Norbert SCHICKEL.



Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Pierre GSELL
Daniel FURTH
André TINGEY
Maurice HENRY
Bernard FLORENCE
Denise BUHL
Robert GEORGE
Patrick ALTHUSSER
Pierre DISCHINGER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Albert ARLEN
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Roland GIANTI
J-Jacques OBERLIN
J-Louis FEUERSTEIN
Christian CIOFI
Michel KLINGER
Sonia SCHUSTER
Gilbert RUHLMANN
Gabriel BURGARD
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

Francis KLEIN
Bernard ZINGLE
Morgane ERTLE

Délégués absents :

Romy LOCHERT
Hubert ZEYSSOLFF

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 12 février 2020 à 19 h**

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

POINT 10 – ECONOMIE

10.1. Economie : Convention cadre POCE Vallée de Munster

La Communauté de Communes s'est engagée l'année dernière à contractualiser un POCE avec la Région Grand Est (Délibération n° 5.2 du 06/02/2019) dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation du Grand Est (SRDEII).

Le POCE est signé pour une durée allant jusqu'au **31/12/2021**. Il est révisable en cours de contractualisation si la conjoncture territoriale ou économique le justifie. C'est un contrat de partenariat qui vise à :

- **Répondre aux besoins du territoire en s'appuyant sur un diagnostic** de la situation économique du territoire en termes de profil et de besoins, et un état des lieux des équipements.
- **Valoriser les atouts et la valeur ajoutée du territoire ;**
- **Optimiser l'offre d'équipements et de service aux entreprises** des territoires du Grand Est.
- **Maximiser ensemble l'effet-levier commun** au service de l'économie et de l'innovation territoriale en précisant les contreparties :
 - **Prioritairement dans le cadre des politiques régionales d'intervention** issues du SRDEII ou d'autres politiques régionales connexes, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster pouvant abonder un dispositif d'intervention régional ou le compléter sur une autre « assiette »;
 - **ou exceptionnellement hors dispositif** quand il y a lieu, au titre d'un projet structurant, prioritaire au regard des enjeux économiques d'avenir du territoire, à l'intérêt démontré pour l'emploi et le développement économique des territoires, compatible avec les orientations stratégiques du SRDEII, et pour lequel la Communauté de Communes de la Vallée de Munster souhaite s'engager en mobilisant des moyens (fonds propres, autres) et sollicite la Région (une opération peut être affichée et valorisée dans le POCE sans faire l'objet d'un co-financement mais d'une aide en ingénierie, d'un conseil spécialisé etc.).
- **Permettre à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster d'octroyer des aides directes aux entreprises ou aux accompagnateurs d'entreprises en complément d'aides ou régimes définis par la Région au titre du SRDEII, dans le cadre de conventions financières spécifiques qui sécurisent ses actes.**

Sur cette base, la Région Grand Est et la Communauté de Communes de la Vallée de Munster s'engagent autour des enjeux du territoire suivant :

Une activité artisanale fortement présente mais une difficulté à accompagner leur développement sur le territoire faute de foncier disponible et d'offre immobilière adaptée.

Une dynamique de l'emploi ralentie marquée par la croissance de micro structures d'entreprise sans salarié et sans local qui contournent les difficultés immobilières.

Une difficulté à mobiliser du nouveau foncier à vocation économique et une complexité à exploiter les friches industrielles existantes.

Une activité économique fortement liée à l'économie résidentielle et donc dépendante du confortement de l'attractivité résidentielle du territoire.

Face à ce constat partagé, les axes suivants ont été retenus par les partenaires du POCE :

1. **Débloquer les friches industrielles qui profitent d'une position idéale au sein du tissu urbanisé** (proximité des services existants et de l'habitat).
2. **Accompagner les nouvelles modalités de travail notamment dans le tertiaire et le commerce** (à l'instar de la création d'un tiers lieu à la gare de Munster).
3. **Favoriser les dynamiques agrotouristiques sur le territoire ainsi que les actions innovantes et l'économie circulaire** (dans la continuité des équipements créés comme la fromagerie et la Maison du Fromage).
4. **Améliorer l'attractivité résidentielle pour conforter les filières spécifiques du territoire, améliorer le cadre de vie des entreprises et de leurs salariés** (en capitalisant sur les équipements intercommunaux structurants comme le Centre Nautique Intercommunal, l'Espace Culturel Saint Grégoire, la Médiathèque, les stations de ski de la Vallée...).

Vu les explications apportées

Vu la délibération 17CP-1961 du 15 décembre 2017 du Conseil Régional du Grand Est relative aux principes et modalités des Pactes Offensive Croissance Emploi

Vu la délibération n° 5,2 du 06/12/2019 de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster relative à la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Président de la CCVM à signer la convention cadre pour la mise en signature d'un POCE entre la Région Grand Est et la CCVM.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Norbert SCHICKEL.

